

Remise en question L3

Par **Duper**, le **28/06/2018** à **00:22**

Bonjour à tous,

J'écris ce message un peu comme une bouteille à la mer.

Pour vous exposer la situation, je me retrouve cette année pour la première fois, en échec. Je n'attends pas spécialement de "réponse miracle" mais je pense que j'ai besoin de vider un peu mon sac. Peut-être que ça me permettra d'y voir plus clair.

J'ai plutôt brillamment réussi mes deux premières années de droit avec plus de 12 de moyenne (notamment une première année en Sciences po - droit) et une certaine reconnaissance de mon implication en Td.

Cependant cette année c'est une tout autre histoire. Outre un déménagement et des problèmes de santé assez lourds, pour des raisons économiques j'ai dû me retrouver à travailler à presque temps plein. Plein d'entrain au départ, je me suis dis, "si d'autres y arrivent, alors j'y arriverai".

Comme la tournure de mon message le laisse deviner, je suis actuellement aux rattrapages avec un 8.88 annuel et très probablement bon pour un redoublement.

J'aimerais pouvoir dire "mince les profs ne lisent pas les copies", ce n'est pas de ma faute ou tout autre excuse mais ça serait me mentir. Cette année m'a exténuée. Je n'avais plus le temps ni l'énergie d'aller en cm et je survivais plus au cours que je ne les suivais. Le peu de temps que j'avais en dehors du travail, je le passais à bosser et préparer les sujets des Td qui venaient.

Alors, je me dis que le redoublement est une bonne solution, permettant notamment cette fois ci de revenir "dans le game" en allant aux cm et permettant de renforcer le peu que j'ai pu apprendre cette année, pouvant cette fois éviter la case "étudiant salarié". Cependant, j'ai parcouru pas mal de post sur le forum et peu parlent du redoublement L3. Le peu que j'ai pu voir est très négatif sur ce point. Est-ce si terrible que ça ?

De plus, fort de cet échec, mon avenir est remis un peu en question. Etant plus jeune, j'étais carriériste et ce qui m'attirait au final c'était la paie à la fin du mois. Cette année m'a relativement calmée sur ce point et maintenant je sais très bien qu'on peu très bien vivre et être heureux sans forcément toucher des miles et des cents.

J'envisageais les nouveaux master Aled (que je n'aurais évidemment pas dans l'état actuel des choses) aimant le droit des sûretés et des sociétés (presque les seules matières que j'ai pu

valider cette année d'ailleurs).

Je dois cependant avouer que cet échec remet tout en question et je me demande si je suis fait pour le droit au final, en étant très amer.

Avant j'aimais le droit et qu'aujourd'hui j'en suis presque à le vomir tant je vois le retard que j'ai accumulé et tant ça ne veut pas rentrer. Le problème c'est que j'ai beau réfléchir à quoi d'autre et je ne vois pas au final. Tout ce que j'ai envie maintenant c'est d'en finir le plus vite possible et de m'insérer le plus vite possible dans le monde du travail.

Je pense en finir ici avec mes lamentations et je remercie d'avance ceux qui prendront le temps de répondre à toutes ces pensées qui m'agitent.

Par **Futurjuriste31**, le **28/06/2018** à **09:00**

Bonjour ,

Pour vous répondre , je pense que c'est le fait de ne pas avoir travaillé assez chez vous tous simplement , et vous avez des choses qui le justifie , ce n'est pas du tout parce que vous n'êtes pas fait pour le droit loin de la , sinon vous n'auriez pas eu un parcours à 12 de la L1 à la L2 .

Donner tous pour les rattrapages et si vous redoubler donnée vous a fond .

Et pour les Master expliquer brièvement les soucis que vous avez eu durant cet année et en Master 1 essayer d'avoir les meilleurs note possible .

Vous partirez certe avec un handicapé mais qui peut être comblée . Également si vous avez le temps faite dés stage .

Ne lâcher pas si vous aimer le droit continuer

Par **LouisDD**, le **28/06/2018** à **11:48**

Mettez en valeur votre expérience pro, faites une bonne L3 si redoublement, un bon M1 avec stage, investissement dans des associations... Et dans votre candidature de M2 justifiez avoir tiré bénéfice de ce doublement ou de ces rattrapages, pour par exemple faire ce que j'ai mis avant, ou alors en disant ça m'a remis en question et j'ai pu m'investir encore plus dans le cursus...

Je suis tout à fait d'accord avec Futurjuriste31, ne lâchez rien, votre parcours est un bon parcours, 12 ce n'est pas donné à tout le monde, en plus vous savez pourquoi cette L3 à été si éprouvante, donc si vous êtes certains d'écarter les difficultés rencontrées cette année, votre parcours se poursuivra comme avant voire mieux !

Aller courage à vous et n'hésitez pas à nous tenir informé !

Bonne continuation

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/06/2018** à **08:03**

Bonjour

Je rejoins ce qui a été dit. Votre "échec" n'est absolument pas dû à un manque de sérieux de votre part mais surtout au fait que vous ayez à travailler à temps plein.

Est-ce que ce sera toujours le cas l'année prochaine ?

Avez-vous tenté de faire une demande de bourse ?

Par **Duper**, le **29/06/2018** à **15:38**

Bonjour à tous !

Merci pour vos messages qui remontent un peu le moral.

Concernant l'année prochaine, je pourrais me permettre de ne pas avoir à travailler et donc vraiment assurer les cours pour espérer la mention.

J'aurais effectivement la bourse au plus bas échelon..Déjà ça mais pas de quoi casser trois pattes à un canard.

Maintenant il n'y a "plus qu'à" comme on dit

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/06/2018** à **08:02**

Bonjour

Je vous souhaite une bonne continuation

N'hésitez pas à venir sur le forum si vous avez des questions.

Par **Duper**, le **17/07/2018** à **20:43**

Bonjour,

Pour vous donner des nouvelles, je suis passé à 0.3 points de ma licence avec un second semestre validé à pratiquement 11.

Je vais donc me retrouver avec 6 mois de libres l'année prochaine ainsi que 6 mois avec seulement 3/4h de cours. Un stage rémunéré me paraît une évidence mais je n'ai aucune idée si cela est possible en L3.

Le TGI est-il une bonne idée ?

Par **Glohirm**, le **17/07/2018** à **21:58**

Bonjour,

Je viens de lire votre post, et je me posais une question. Avez vous vérifié si vous aviez droit à une aide ponctuelle de la part du CROUS ? C'est un dispositif parfois méconnu des étudiants et cela vous éviterais déjà d'avoir à travailler à temps plein, et quand bien même vous n'auriez plus à le faire à envisager cette nouvelle L3 avec un peu plus de sérénité.

Voici [un lien](#) où vous trouverez de plus amples informations.

Du reste, vous pourrez bien entendu faire un ou plusieurs stages au cours de votre années, d'autant plus que cela est généralement bien vu par les recruteurs de master, et que la sélection en M1 est d'ores et déjà mise en place dans certaines universités (et sera sans doute encore étendue à la rentrée 2019/2020).

Pour ce qui est du TGI, cela peut être une bonne idée, en revanche, je ne sais pas si ces stages sont rémunérés systématiquement. J'aurais tendance à dire qu'en général, en dessous de deux mois de stage, c'est du bénévolat [smile17]. Enfin, reste à voir si le contenu du stage est intéressant pour vous, à voir avec votre éventuel tuteur (le stage café photocopie, ça existe aussi en droit). L'autre inconvénient des stages en juridiction, c'est qu'ils sont assez demandés, et selon la date à laquelle vous postulez, vous pourrez être en concurrence avec des étudiants plus avancés, qui auront la priorité sur vous dans 99% des cas. L'idée n'est pas de vous décourager, bien au contraire, mais ces stages ne sont pas les plus faciles à obtenir. Il faudrait, si vous souhaitez y aller, prendre contact avec votre faculté. Les universités ont parfois des partenariats avec les institutions pour l'accueil de stagiaire.

Une excellente soirée à vous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/07/2018** à **08:39**

Bonjour

C'est vraiment dommage ! Mais il ne faut surtout pas vous laisser abattre.

Et je vous encourage également à rechercher un stage.